

# Formulaire d'Entrée en Relation SFTR

L'Union Européenne (UE) a élaboré le Règlement sur les opérations de financement sur titres (Securities Financing Transactions Regulation - SFTR) afin d'accroître la transparence des marchés de titres. Cette publication fait suite aux règles édictées par le Financial Stability Board en réponse à la crise financière. Nous devons dans ce cadre recueillir les informations ci-dessous vous concernant. Merci donc de bien vouloir compléter ce formulaire, le signer et nous le retourner.

## 1. Catégorie SFTR

Merci de bien vouloir sélectionner la case correspondant à votre catégorie :

Contrepartie Financière (Financial Counterparty "FC")

Contrepartie Non-Financière (Non-Financial Counterparty "NFC")

« Petite » Contrepartie Non Financière (Small Non-Financial Counterparty "NFC-")<sup>1</sup>

## 2. Préférence pour la génération de l'Identifiant Unique de Transaction (Unique Trade Identifier - UTI)

HSBC utilisera l'UTI de place dans la mesure du possible et générera l'UTI pour toutes les déclarations SFTR pour les produits listés ci-dessous. En cas d'accord avec cette approche, aucune autre action n'est requise. Si vous n'êtes pas d'accord avec cette approche, veuillez contacter votre représentant HSBC habituel.

- Prêt/emprunt de titres
- Opération de pension (Repos) & Opération de Vente-rachat et achat-revente de titres
- Prêt avec appel de marge (dans le cas d'opérations Prime Finance)
- Prêt/emprunt de métaux précieux ou de matières premières

## 3. Service de déclaration déléguée HSBC

### a. Contrepartie non incorporée dans l'Espace Economique Européen

Vous n'êtes pas soumis aux obligations de déclaration.

### b. « Petite » Contrepartie Non Financière incorporée dans un pays de l'Espace Economique Européen

La réglementation oblige HSBC à déclarer en votre nom toutes les transactions éligibles effectuées. Votre représentant HSBC vous fournira la documentation de déclaration obligatoire.

---

<sup>1</sup> Une NFC- est une NFC qui, dans son bilan, ne dépasse pas la limite d'au moins deux des trois critères suivants:

- Total Bilan inférieur à 20 millions d'euros
- Chiffre d'affaires inférieur à 40 millions d'euros
- Moins de 250 employés

### **c. Contrepartie Financière et, Non Financière incorporé dans un pays de l'Espace Economique Européen**

HSBC propose un service de déclaration déléguée pour SFTR. Si vous désirez opter pour ce service, en plus du formulaire d'entrée en relation, nous vous demanderons de compléter et signer le Formulaire de Service de Déclaration Déléguée SFTR et le Contrat-Cadre de Déclaration Réglementaire de déclaration déléguée appropriée. Veuillez contacter votre représentant HSBC habituel afin de savoir s'il peut être mis en place pour votre entité.

#### **4. Données Client**

<b>Merci de bien vouloir donner les informations suivantes<sup>2</sup></b>	
Nom de la société ("Client") <sup>3</sup>	
LEI	

<sup>2</sup> Pour plus d'informations sur SFTR, veuillez visiter notre site internet dédié à SFTR: <https://www.business.hsbc.fr/fr-fr/fr/generic/sftr>

<sup>3</sup> Si ce formulaire est rempli par un agent au nom d'une ou plusieurs entités nommées, l'agent doit clairement identifier le nom légal complet et le LEI de chaque entité soit sur cette page, soit sur une feuille jointe. Un agent peut uniquement lister plusieurs entités lorsque les choix effectués par toutes ces entités sont identiques. Lorsqu'un agent souhaite remplir cette lettre au nom de deux ou plusieurs entités qui n'ont pas de choix identiques, l'agent doit remplir des lettres distinctes pour chacune.